

**Compte Rendu de la réunion préparatoire à la Constitution du
Comité Régional des Pêches Sportives de Bourgogne-Franche-Comté
(CRPS Bourgogne-Franche-Comté)
SAMEDI 17 Décembre 2016 à 10h00 à DIJON**

(Maison des Associations 2 rue des Corroyeurs 21000 DIJON)

.....

Le 17 décembre , les responsables départementaux et régionaux des Commissions Eau Douce, Carpe, Mouche et Carnassiers de la FFPS de la région Bourgogne Franche-Comté se sont réunis afin de préparer la mise en place du Comité Régional Bourgogne Franche Comté .

ORDRE DU JOUR

- Présentation des participants à cette réunion (tour de table).
- Prise en compte des directives de la FFPS concernant la création des Comités Régionaux des Pêches Sportives.
- Point sur la situation de la pêche de compétition en Bourgogne Franche-Comté : nombre de licenciés, de clubs affiliés FFPS par discipline et par département.
- Statuts types et règlement intérieur à adopter pour la création du CR. (Les participants à cette réunion sont sensés avoir pris connaissance des ces documents transmis avec la convocation à cette réunion pour ne pas avoir à les relire en intégralité.
- Assemblée Générale Constitutive (choix d'une date)
- Election des membres du Comité Directeur (modalités prévues par les statuts et le règlement intérieur)

Situation des présents :

Pêche au Coup :

POINSIGNON Jean Claude	Président du CR Franche Comté et Président CD 70
JACQUINOT Michel	Vice Président CR Bourgogne
CARRE Gérard	Président CR Bourgogne
SARRE Christian	Président CDPS 71 et Secrétaire CR Bourgogne
ZONCA Christian	Secrétaire CD21
NICOLLE Régis	Président CD 21 et membre CR Bourgogne
GENEST Jean Paul	Membre CD 71

GOURY Jean Marc	Trésorier CR Bourgogne
LELOUP Christian	Président CD 89 et membre CR Bourgogne
GRAVOUILLE	Membre CD 89 et membre CR Bourgogne
POINSIGNON Huguette	Secrétaire CR Franche Comté et CD 70
CLAUSSE Jean Jacques	Président CD 25 membre - CR Franche Comté
VANTHIER Ronny	Secrétaire CD 90
THOMANN Bernard	Président CD 90 – Vice Président CR Franche Comté
HUMBERT Jean Pierre	CD 90
GARNIER Pascal	CD 58 Vice Président
FAUCHER Angélique	CD 58 Trésorière et membre CR Bourgogne

Carpe :

FARGERIE Jerome	secrétaire CR Carpe Bourgogne Franche Comté
PATIN Nicolas	Président CR Carpe Bourgogne Franche Comté
MARTIN Franck	Trésorier CR Carpe Bourgogne Franche Comté

Mouche :

QUATRE Christian	Vice Président CR Mouche Bourgogne – Secrétaire GPS 89
CORNUCHE JPM	Président 89
CHOPIN Serge	Président GPS du Breuil
LECH Stanislas	Président Club 58
LAGRANGE Marc	Vice Président Saint Appolinaire 21
BALDACHINO Henri	Vice Président 21
BONNOT André	Président Club – Trésorier CDPS 71
ENARD David	Président GPSB 21
GANDREY Patrick	GPS Dijon - Président CR Mouche Bourgogne

Au total : 29 personnes présentes

a) Tour de table :

Chacun se présente et indique sa fonction
 Au total 29 personnes ont indiqué leur présence.

b) Situation des licences : (tableau en annexe)

Je remercie Michel JACQUINOT qui a recensé les licences , ce n'est pas une simple affaire

Au fur et à mesure de la présentation , la mouche , nous indique qu'il n'est pas d'accord avec la situation présentée par la FFPS et semble vouloir remettre en cause l'existence légale de ses instances dirigeantes : clubs, CD, CR.

- Licences individuelles : 27 licences en 2016 sur 473 étaient prévues par les statuts de la FFPS . Ces licences individuelles (idem pour la carpe) vont disparaître en 2017 avec les nouveaux statuts.
- Clubs : réfute toutes les appellations qui ne possèdent pas le mot Club : tous les Clubs , sections compétitions, Cercle etc sont enregistrés à la FFPS au titre de Clubs et possèdent une licence Club et sont donc bien affiliés à la FFPS.
- Discussion à propos des statuts : seuls sont applicables les **statuts types CR** du mois d'avril 2016 ne pas confondre avec les statuts FFPS et seront votés en préliminaire des élections .
- En ce qui concerne le règlement intérieur : il a été diffusé en même temps que l'envoi des convocations le 14/11/2016 et n'a pas été sujet à modification. Dans tous les cas , il pourra être modifié après validation lors d'une prochaine AG .

Le règlement intérieur précise en son article g) la dotation d'un compte bancaire à chaque commission.

c) Pourquoi la mise en place d'une seule Fédération (rappel succinct)

A la demande du Ministère et afin de regrouper , la mer, mouche et lancers et eau douce en une seule Fédération.

Ce n'est pas une demande récente car la première demande date de 2007.

Cette mise en place d'un comité directeur FFPS a été réalisée le 6 juin 2015 , composée de membres des 3 fédérations.

L'agrément de notre Fédération FFPS prendra fin le 31 décembre 2016.

Si la nouvelle fédération ne voyait pas le jour , notre délégation risquerait de nous être retirée .

Au 1^{er} janvier 2017 il n'y aura plus que trois commissions de la FFPS / Eau douce (coup- carpe-carnassiers et truites aux appâts naturels) Mer , Mouche / Lancer.

La Carpe et les carnassiers ont demandé à sortir de l'eau douce formant tous les 2 , 2 commissions autonomes au même titre que la Mer et La Mouche .

La commission nationale eau douce dans son AG constitutive de Bourges le samedi 3 décembre a validé cette demande qui sera ou pas validée par l'AG de la FFPS .

d) Prise en compte des directives de la FFPS concernant la création du nouveau Comité Régional Bourgogne Franche Comté en application des statuts.

Les élections devraient avoir lieu dans la 1^{ère} quinzaine de Février en fonction d'une salle disponible , le samedi à voir si matin ou après midi .

La date choisie par les membres présents est le 18 février 2017 .

A la demande de plusieurs membres et afin de centrer la réunion nous attendons la réponse du représentant du GPS B 21 Monsieur ENARD David qui s'est proposé pour trouver une salle sur Beaune .

e) Modalités élections , application des statuts :

- Les listes sont présentées en liste bloquée de 15 membres .
- Ces listes devront comporter au minimum un représentant de chaque commission pour nous : une place à la Mouche , une place à la carpe , une place pour les carnassiers absent lors de cette réunion . Lors de la désignation du comité directeur après les élections chacun se verra attribuer une place de Vice Président.
- Chaque commission départementale aura le droit de vote et se verra attribuer un nombre de voix en fonction du nombre de ses licenciés.

Je pense que le plus facile serait de prendre un cas concret :

- Le CD 71	Eau douce	201 licenciés	8 voix
	Carpe	43 licenciés	2 voix
	Mouche	24 licenciés	1 voix
	Carnassiers	9 licenciés	1 voix

Les voix seront portées par les représentants de chaque commission .

**Vous recevrez en temps utile un mandat à renseigner et signer par le Président du CD .
Ce mandat vous sera demandé avant le début de l'AG .**

- Ne peuvent voter que les CD ayant fait leur mutation.

Nombre de voix :

- 1 voix de 1 à 25 licenciés
- 1 voix supplémentaire par tranche de 25 licenciés
- Au-delà des tranches complètes , 1 voix supplémentaire si le reste est au moins égal à 13

Après dépouillement des votes :

- Après l'élection le comité élu se retire pour délibérer.
- Le comité Directeur propose à l'assemblée générale d'élire le Président du Comité Régional.

Les autres dispositions seront rappelées au moment des élections.

3° Statuts :

L'adoption des statuts sera le 1^{er} point à l'ordre du jour ~~des élections~~ de l'AG Constitutive.

4° Je pense qu'il faut commencer par présenter le nouvel organigramme a tous les niveaux de la FFPS .

Fédération Française de Pêche Sportive

FFPS

5 commissions Nationales

- Eau douce
- Mer
- Mouche
- Carnassiers
- Carpes

FFPS Comité

Régionaux

3 commissions

- Eau douce (Pêche au coup- Carpe- Carnassiers)
- Mer
- Mouche

Si demande présentées par la Carpe , et le carnassier acceptée les 3 commissions seraient remplacées par 5 commissions

FFPS - Comités

Départementaux

3 commissions

- Eau douce
- Mer
- Mouche

types de Clubs :

- Eau douce
- Mer
- Mouche
- Carpe
- Carnassiers

- **Les clubs doivent impérativement adhérer à la FFPS . Cette adhésion remplace la licence Club.**

La réunion se termine à 12h30

Le Président du CR Franche Comté



Jean Claude POINSIGNON

PS :

Pour ceux qui sont candidatS sur la liste , je vous enverrai un document à remplir et à me retourner par simple courrier.